



Canet, le 15 février 2022

**PROCES VERBAL
COMMISSION HYGIENE ET SECURITE**

Mardi 15 février 2022 - 17h00

Etaient présents :

Monsieur LAHOGUE Arnaud, Proviseur Adjoint
Monsieur TOMAS Jean-Pierre, Gestionnaire
Madame DUQUESNOY Soria, Secrétaire d'intendance
Madame GRASSAUD Monique, CPE
Monsieur LAGANE Philippe, DDFPT
Madame VINCENT Monique, professeure
Monsieur MELWIG Jean-Yves , parent d'élève
Monsieur FABREGAT Joseph, ARL
Monsieur GUERARD Antony , élève

Présentation et rappel :

La commission d'Hygiène et de Sécurité a un rôle consultatif et émet des avis sur toutes les questions relatives à la sécurité, à la santé et à l'hygiène. Elle signale les éventuels risques existant dans l'établissement et fait toutes les propositions utiles pour y remédier et promouvoir la formation à la sécurité.

Les registres obligatoires sont les supports d'information privilégiés de la CHS :

- **Le registre de sécurité** (visite de la commission de sécurité, exercices d'évacuation, passages des organismes de contrôle...)

Ce registre est déposé au bureau du gestionnaire. Il s'agit au niveau du lycée de plusieurs registres : 1 par bâtiment.

- **Le registre d'hygiène et de sécurité** (problèmes d'hygiène et de sécurité rencontrés par les membres de la communauté éducative...)
- **Le registre spécial destiné au signalement d'un danger grave et imminent** par un membre du CHS ou par un agent (pour toute personne voulant bénéficier du droit de retrait).

Ces deux registres se trouvent également au bureau du gestionnaire.

M. MELWIG, parent d'élève, s'étonne que ces derniers ne soient pas dématérialisés. Il est convenu que nous devons aller dans ce sens. Pour l'instant, une note sera transmise à l'ensemble du personnel afin de leur indiquer la mise en œuvre de ces registres.

Les rapports sont établis par des organismes de contrôle agréés, indépendants de l'établissement. Il s'agit des rapports de vérification des installations électriques, du réseau de gaz, des extincteurs, du SSI...

Ils sont diffusés pour information auprès de la Région, propriétaire des locaux ainsi qu'à notre équipe d'entretien pour intervention.

La mise en œuvre d'une démarche globale de prévention avec une évaluation des risques se traduit par la rédaction du document unique voté au conseil d'administration de novembre 2015.

Il est nécessaire que ce DUER soit actualisé.

Le DUER : Document Unique d'Evaluation des Risques :

Reprenant une directive européenne, le décret du 5 novembre 2001 contraint les entreprises et les établissements à s'engager dans un processus dynamique et volontaire de gestion des aspects sécurité et santé au travail. Nous sommes tenus de consigner dans un document unique la synthèse de l'évaluation de chacun des risques professionnels identifiés dans chaque unité de travail. Cet inventaire doit servir à établir un plan d'action relatif à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail

Le PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté

Les dégâts causés par les tempêtes de 1999 puis la catastrophe de Toulouse ont renforcé la nécessité de savoir répondre à une situation de crise. C'est la notion de risque majeur.

C'est pourquoi, depuis 2002, il est obligatoire de réaliser un Plan Particulier de Mise en Sûreté destiné à apporter la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité d'une situation d'accident majeur en attendant l'arrivée des secours (inondation, incendie de forêt, risque chimique...).

Le PPMS du lycée Rosa Luxemburg a été présenté et adopté lors du conseil d'Administration du 11 avril 2013.

Depuis la rentrée 2017, un exercice relatif à l'intrusion-attentat doit être réalisé une fois par trimestre. Il se traduit par le confinement des membres de la communauté éducative.

Il a été réalisé au 1^o trimestre et a été concluant. Le problème matériel rencontré, impossibilité de lancer le message de fin d'alerte, est résolu.

Exercices d'évacuation :

Un exercice d'évacuation a eu lieu le mardi 5 octobre 2021 pour l'internat et le jeudi 7 octobre pour l'externat : voir rapports dans le cahier de sécurité et distribués aux membres de la CHS.

Dans leur ensemble, les exercices se sont bien passés avec tout de même, quelques observations : voir rapports joints.

Il est précisé que l'éclairage existe bien sous le préau et il ne s'allume que si l'alarme est déclenchée depuis l'internat.

Durant l'année scolaire, 6 exercices (3 pour l'externat et 3 pour l'internat) doivent avoir lieu.



Les travaux :

Sont prévus pour les vacances de Pâques et l'été 2022 par les services de la Région :

- Changement des luminaires du réfectoire
- Installation des panneaux de protection des murs au bâtiment C

Des travaux concernant la réfection des VMC à l'internat et au bâtiment administratif ont été réalisés au 1^o trimestre.

Dans le courant de l'année, les travaux d'accès par badges du bâtiment C et du garage à vélo seront sans doute réalisés, car la Région est venue avec l'entreprise pressentie pour la réalisation de ces travaux.

Des travaux d'accessibilité doivent avoir lieu à partir du mois de mars afin d'être véritablement dans les normes pour accueillir des personnes handicapées.

Questions diverses :

La commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique :

La visite a eu lieu le 23 mars 2021. Elle a une périodicité de 3 ans.

Un avis favorable de poursuite de l'ouverture au public a été donné par la mairie sous réserve de lever l'observation concernant le local des produits dangereux de l'atelier plasturgie. Ce local ATEX est en cours de réhabilitation.

Il est convenu que cette réunion était une prise de contact et que la visite des locaux aura lieu le 14 avril 2022 à 16h30, date de notre prochaine réunion.

La séance est levée à 18h00.

Le gestionnaire,


Jean-Pierre TOMAS